

DE - Éducateur Spécialisé (DEES)**Informations générales**

Intitulé de la formation : Accompagnement VAE

Nom de la certification : Diplôme d'État - Éducateur Spécialisé (DEES)

Nom du certificateur : Ministère chargé de la solidarité

Code de la fiche RNCP : RNCP41747

Date d'échéance d'enregistrement : 31/08/2031

Date de publication au JO/BO : 01/09/2026

Nature de l'action : Formation certifiante

Formacode : 44092 : Éducateur spécialisé

Niveau de certification : Niveau 6 (équivalent BAC +3/+4)

Taux d'insertion professionnelle : *(Données issues de France Compétences 2019)*

En juin 2019, un an ou presque après l'obtention de leur diplôme en 2018, la très grande majorité des éducateurs spécialisés se trouvent sur le marché du travail :

- 89 % des titulaires sont en emploi et 7 % en recherchent un (dont près des 2/3 depuis moins de trois mois).
- 95 % des diplômés en emploi exercent des fonctions d'éducateur spécialisé.

[Voir plus](#)

Passerelles vers d'autres certifications ou diplômes :

- Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS)
- Diplôme d'État d'ingénierie sociale (DEIS)
- Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale (CAFDES).

Formations complémentaires et équivalences : Voir le document : [Dispenses DEES](#)

Secteurs d'activités : L'éducateur spécialisé exerce dans le champ de l'action sociale et médico-sociale. Il peut travailler dans des établissements qui relèvent du secteur public ou du secteur privé non lucratif. Il intervient, à titre d'exemple, dans le secteur de la protection de l'enfance, de l'inclusion sociale, du handicap ou du grand âge (centre maternel, service d'aide éducative en milieu ouvert, centre de prévention spécialisée, centre d'hébergement et de réinsertion sociale, unité d'hébergement, foyer,...).

Types d'emplois accessibles :

- Educateur spécialisé

Références juridiques et réglementaires :

Interlocuteur VAE :

Le dépôt des dossiers (Livret 1 et Livret 2) s'effectue auprès du DAVA (Dispositif Académique de Validation des Acquis) de votre académie de résidence.

L'instruction du dossier, la recevabilité et la convocation au jury sont assurées par les services académiques.

Selon l'académie, une plateforme dédiée est utilisée (ex. Cyclades, vae.education.gouv.fr, ou plateforme interne académique).

Modalités d'évaluation :

Vous serez convoqué·e à un entretien oral d'environ 45 minutes devant un jury de professionnels et de représentants du certificateur.

L'épreuve débute par une présentation libre d'environ 10 minutes au cours de laquelle vous exposez votre parcours, vos motivations et votre expérience en lien avec la certification.

Le jury vous posera ensuite des questions sur votre livret 2, vos activités professionnelles, vos références et votre compréhension du métier afin d'évaluer la maîtrise des compétences attendues.

Taux de validation totale : 71.43%.

Taux de validation partielle : 28,57 %.

Taux de refus : 0,00 %.